

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juin 2017

#### **OBJET :**

**Facturation mensuelle des dispositifs du service jeunesse**

**Rapporteur : Mme SIMONNET**  
Délibération n° 3

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le service jeunesse gère plusieurs dispositifs et procède à une facturation régulière en fin de période. Ainsi, les facturations sont établies à la fin de chaque période de congés scolaires pour l'accueil de loisirs, soit 5 fois par an, et les facturations des accueils périscolaires et de la restauration sont effectuées sur la période intermédiaire de vacances à vacances, 5 fois par an également. Il arrive parfois que pour des périodes très longues, la participation financière des familles soit scindée en deux parts égales, ce qui ajoute une opération supplémentaire.

Plusieurs familles ont interpellé la municipalité quant aux sommes demandées lors des périodes scolaires relativement longues.

#### **PROPOSITIONS**

La facturation des dispositifs gérés par le service jeunesse : accueils périscolaires et restauration, P'tits Répits et Épa'temps, accueil de loisirs et Anim'ados sera mensuelle à partir de septembre 2017.

La période de facturation s'arrêtera au dernier jour du mois mais celle-ci ne sera réalisée par les services que 8 jours plus tard afin de tenir compte des éventuels certificats médicaux remis par les parents pour justifier de l'absence des enfants conformément au règlement en vigueur.

Cependant et afin d'éviter d'émettre mensuellement des factures de petites sommes, il est proposé de n'émettre une facture aux familles que lorsque la somme demandée dépasse trente euros.

Toutefois et quelle que soit la somme demandée, une facture sera éditée à la fin de la période scolaire de juin ou juillet pour les accueils périscolaires et la restauration et une facture sera éditée à la fin de la période d'été pour le centre de loisirs et Anim'Ados.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de facturation mensuelle qui sera appliquée dès le mois de septembre 2017.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 29 juin 2017.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE NANCY**  
**CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	15 juin 2017
- Convocation distribuée le :	15 juin 2017
- Affichage du compte-rendu le :	30 juin 2017
- Affichage du procès-verbal le :	22 septembre 2017

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME Adjointes
- MME LEDROIT, M. PROVIN, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME CADET
- M. RIFF à MME MATHIEU

**ABSENTS**

- M. GONCALVES
- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME SIMONNET

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**